



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 19 décembre 2024
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 décembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 13 décembre 2024

Etaient présents :

AMIOT Myriam, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DA SILVA Sandra, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, RAMOND Rémi, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CAILLET Pierre, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie, PORTET Michel, RENARD Sophie, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

BAROUSSE Stéphane (pouvoir donné à LEMAISTRE Nadia), LAFARGUE Denis (pouvoir donné à CONDIS Sylvette), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à DELMAS Pierre), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), RIAND Sandrine (pouvoir donné à CAZARRE Max), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à CARON-JOURDA Yves).

Secrétaire de séance : Sandra DA SILVA

Nombre de délégués titulaires en exercice : 57
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 45
Pouvoirs : 6

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009
31390 Carbonne
t 05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr
www.volvestre.fr



Délibération C20241219_135 Avis sur le projet de SCoT du Pays Sud Toulousain

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- De donner délégations aux représentants de la Communauté de Communes du Volvestre de ne pas approuver le SCoT dans l'attente d'une clarification et d'un moratoire sur l'application du ZAN ;
- De demander un moratoire sur le ZAN afin de :
 - o Ne pas prendre en compte les années 2021-2024 dans le décompte des consommations d'espace 2021-2031,
 - o Demander un lissage sur 10 ans de la consommation à raison d'un dixième par an, en ne prenant pas en compte les années 2021-2024.

41 Voix POUR
0 Voix CONTRE
4 ABSTENTIONS

Délibération C20241219_136 Avis sur l'ouverture dominicale des commerces de Noé

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la proposition de la commune de Noé d'autoriser l'ouverture des établissements de commerce et de détail de son périmètre, 7 dimanches en 2025, conformément à l'accord départemental du 10 octobre 2024 sur la limitation des ouvertures de commerces en Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour 2025.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le maire de Noé.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_137 Avis sur l'ouverture dominicale des commerces de Carbonne

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la proposition de la commune de Carbonne d'autoriser l'ouverture des établissements de commerce et de détail de son périmètre, 7 dimanches en 2025, conformément à l'accord départemental du 10 octobre 2024 sur la limitation des ouvertures de commerces en Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour 2025.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le maire de Carbonne.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_138 Ouverture des crédits avant le vote du budget

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, à hauteur de 25 % du montant inscrit sur l'exercice 2024, sur chaque chapitre des budgets principal et annexes votés par la collectivité,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_139 Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement de la rénovation énergétique des crèches

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'Avant-Projet Définitif de la rénovation énergétique des crèches de Carbonne, de Montesquieu-Volvestre et de Saint-Sulpice sur Lèze,
- De valider le plan de financement prévisionnel au stade APD de la rénovation énergétique des crèches,
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 au taux maximum applicable en la matière,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_140 Modification du règlement d'accès aux déchetteries du Volvestre

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- D'approuver le règlement d'accès aux déchetteries de Carbonne et de Montesquieu-Volvestre annexé à la présente délibération, avec un effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
2 ABSTENTIONS

Délibération B20241219_141 Transfert des ouvrages d'assainissement des eaux usées situé sur Activestre 1 à Réseau 31

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention, ci-annexée, définissant les engagements réciproques de chaque partie ;
- De vendre à Réseau 31 la parcelle issue de la division parcellaire à l'euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert du patrimoine à Réseau 31.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 ABSTENTION

Délibération C20241219_142 Création de postes non-permanents pour accroissement temporaire d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes suivants :
 - o 3 postes d'adjoint technique, à temps complet (35 h hebdomadaires), affectés à la direction de la collecte et valorisation des déchets, pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01/01/2025, pour une durée d'un an ;
- De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_143 Création de postes non-permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet (35h hebdomadaires), affecté au service de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01/01/2025, pour une durée de six mois ;
 - o 1 poste de rédacteur, à temps complet (35h hebdomadaire), affecté à la direction de l'attractivité territoriale pour exercer les fonctions de chargée de mission développement économique, à partir du 08.01.2025, pour une durée de 6 mois ;
- De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_144 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet (28h)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non-complet (28h), pour exercer les fonctions de conseiller France Services ;
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger M. le Président de recruter l'agent affecté à ce poste
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

45 Voix POUR

0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_145 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs présenté qui prendra effet à compter du 19.12.2024 ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241219_146 Soutien à la population de Mayotte

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver un soutien par un don de 5 000 € à la Protection civile pour le soutien à la population de Mayotte ;
- D'Habiller Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbone, affiché le 20 décembre 2024

~ ~ ~ ~ ~